



CA du 13/12/2024

Repyramidage 2025 et bilan 2024

CPP

CRCT

Aménagements de services

Vendredi 13 Décembre 2024



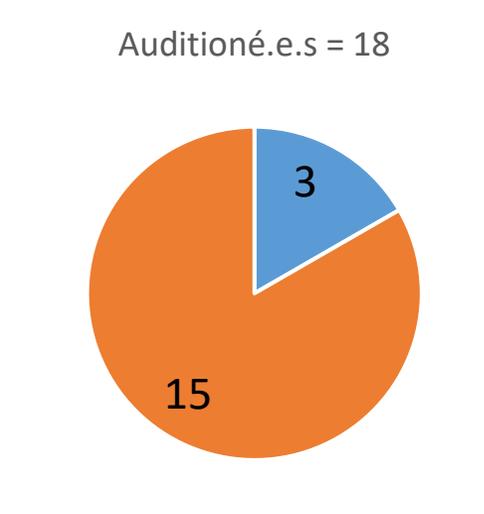
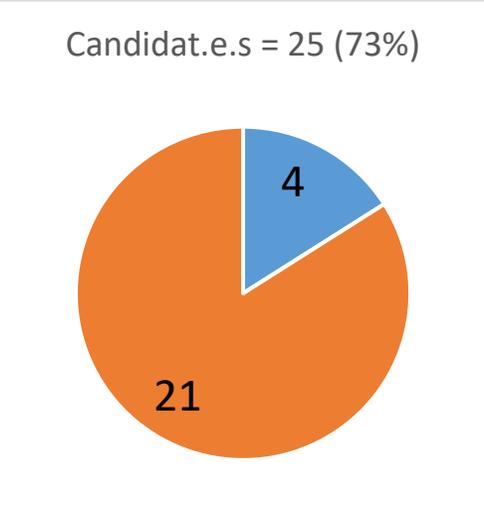
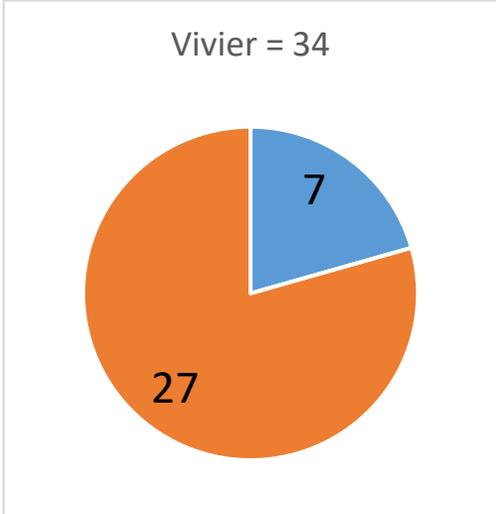
Répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs (Campagne 2025)

Bilan campagne 2024

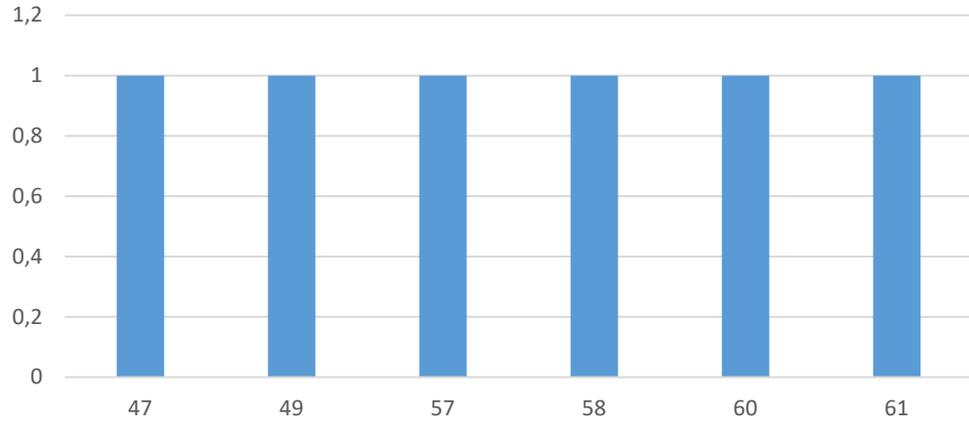
Bilan 2024 – 6 postes

MCF CN

MCF HC



Age des lauréat-e-s



**6 MCF HC promus:
sections: 6, 18, 31,
60, 68 et 74**

Evolution depuis 2022

	MCF			PU			Représentation Femmes		Ratio PU
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% F MCF	% F PU	Total
Situation Départ: fev 2022	252	183	435	123	47	170	42,1%	27,6%	28,1%
Bilan 01/01/2023 après rep 21 et 22	240	182	422	127	49	176	43,1%	27,8%	29,4%
Bilan 31/12/2023 après rep 23	239	182	421	133	49	182	43,2%	26,9%	30,2%
Bilan 24 après repyr 24	228	189	417	137	51	188	45,3%	27,1%	31,1%

Total Repyramidage		
ST	17	74%
HDR	57	74%
PU	127	68%
MCF	263	63%

Total Repyramidage		
SHS	6	26%
HDR	20	26%
PU	61	32%
MCF	154	37%

Circulaire de septembre 2024

- Le CA réparti par discipline au plus tard le 16 janvier
- Les possibilités pour 2025 seront publiées dans un arrêté dans le second semestre 2024
- Les sections préconisées par le MESR seront précisées aux établissements au cours du dernier trimestre 2024
- Le nombre de postes par section doit être saisi dans l'application au plus tard le 16 janvier

Calendrier compatible avec la circulaire:

- Groupe de travail du conseil académique: 26 novembre
- CSA : 6 décembre
- CAc : 10 décembre
- CA : 13 décembre

Mais pas de nouvelle du MESR → Faire voter un classement

Campagne 2025

	vivier 2025 par section pour repyramidage 2025							
	Nbre sections avec vivier	Nombre sections sans vivier	Vivier = 1	Vivier = 2	Vivier = 3	Vivier = 4	Vivier ≥ 5	≥ 10
Nbre sections CNU dont % PU < moyenne UO = 31%	12	13	3	1	2	1	5	
Nbre sections CNU dont 31% <% PU < 35%	5	3	3		2			
Nbre sections CNU dont 35% <% PU < 40%	4	2	1	1	1		1	
Nbre sections CNU dont % PU > 40%	3	6		1			2	
Total sections	24	24	7	2	6	1	8	0

24 sections avec HDR éligibles = 77 HDR, 26% SHS / 74 % ST

Propositions du Groupe de travail du Conseil Académique:

- ✓ Veiller à garder un niveau de recrutement à la hauteur des exigences de l'établissement pour un poste de PU ;
- ✓ Garder une démarche de concours avec l'ouverture de postes si le vivier est d'au moins 2 personnes → couplage des sections
- ✓ Garder un équilibre entre SHS et ST au regard des viviers HDR
- ✓ Prendre en compte l'expérience passée des repyramidages qui a pu montrer pour certaines sections, qu'il n'y avait pas de candidatures déclarées/auditionnées malgré la présence d'HDR promouvables ;
- ✓ Prendre en compte le nombre de repyramidages déjà ouverts dans les sections
- ✓ Offrir dans la mesure du possible l'opportunité à de nouveaux viviers d'HDR de pouvoir postuler à un poste ouvert au repyramidage.
- ✓ Regard sur les sections jamais repyramidées

Groupe CNU	Section CNU	% PU UO	% PU national (données 2022)	HDR promouvable	Sections proposées
I	01	27%	37%	6	1
II	05	40%	35%	5	6
	06	17%	26%	4	
III	09	30%	35%	1	
IV	16	11%	32%	1	21-22
	21	29%	36%	2	
	22	33%	37%	1	
V	26	38%	35%	5	26-27
	27	33,3%	32%	3	
VI	28	30,8%	40%	5	28
VII	31	36%	35%	1	32
	32	53%	35%	5	
	33	36%	39%	2	
VIII	35	33%	35%	3	35
IX	60	27%	35%	8	Avec 62
	61	27,3%	35%	6	
	62	30,0%	38%	5	Avec 60
	63	40%	35%	2	
X	64	30,8%	31%	3	Avec 66
	65	33%	30%	1	
	66	33%	30%	1	Avec 64
	67	0%	30%	2	
	68	38%	33%	2	
XII	74	29%	24%	3	

Classement	Groupes	Sections CNU	Titres des sections
1	I	01	Droit privé et sciences criminelles
2	IV	21-22	Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux (21) Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique (22)
3	VI	28	Milieus denses et matériaux
4	V	26-27	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques (26) Informatique (27)
5	VIII	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
6	II	06	Sciences de gestion
7	IX	60-62	Mécanique, génie mécanique, génie civil (60) Energétique, génie des procédés (62)
8	X	66-64	Physiologie (66) Biochimie et biologie moléculaire (64)
9	VII	32	Chimie organique, minérale, industrielle



Critères d'évaluation 2025 pour l'attribution du Congé pour Projet Pédagogique (CPP)



Objectifs du CPP :

- Permettre aux E et EC de prendre le temps développer un projet pédagogique en les dispensant de toute obligation de service d'enseignement, sans préjudice de ses obligations en matière de recherche
- Reconnaître l'investissement pédagogique
- Valoriser au même niveau les missions d'enseignement et de recherche

Objectifs visés par l'établissement :

- **Favoriser la réussite étudiante** par la création de nouveaux contenus d'enseignement, par la transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore par l'usage d'outils numériques.
- Venir en appui de **la stratégie de l'établissement** visant à développer :
 - L'internationalisation de formations, de filières (ERASMUS Mundus, formations en anglais...);
 - Le lien entre formation et recherche ;
 - Des dispositifs pédagogiques innovants : outils/méthodes/structures (parcours flexibles, pédagogie et évaluation par compétences, dispositifs d'aide à la réussite, ...);
 - Des formations permettant de développer des partenariats structurants ;
 - L'implication de l'établissement dans les dispositifs académiques, nationaux ou internationaux ;
 - La formation continue.
- Favoriser la mise en place des **formations à la transition écologique et au développement soutenable** (TEDS).

Critères d'évaluation

→ Avis de la CFVU, information du CSA, Vote du CA

1. Le positionnement du projet par rapport à la stratégie de l'établissement :

- Adéquation du projet aux objectifs visés par l'établissement pour le CPP :
 - Intérêt et caractère innovant de l'initiative au regard des pratiques existantes, de la recherche en pédagogie universitaire ;
 - Articulation avec les autres actions pédagogiques de l'Etablissement ;
 - Mise en place de la formation à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS) ;
- Mise en œuvre d'un projet pédagogique obtenu en réponse à un appel à projets (international, national, académique, ou local) ;
- Capacité du projet à renforcer les liens entre pédagogie et recherche ;
- Capacité du projet à renforcer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
- Capacité du projet à renforcer la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Capacité du projet à développer l'ouverture à l'international ;

Critères d'évaluation

2. La valeur ajoutée du projet, les retombées et la mise en œuvre :

- Acteurs impliqués : partenaires pédagogiques externes ou internes (Learning Lab, relations internationales) ou partenaires socio-économiques ;
- Impact du projet, nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet ; possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles ; montée en compétences des équipes...
- Qualité rédactionnelle et précision du projet : clarté des objectifs, échéancier, identification des ressources, moyens et compétences nécessaires ainsi que leur disponibilité, soutenabilité financière et matérielle/logistique du projet, modalité d'essaimage, descriptif des livrables et de l'évaluation à posteriori du projet ;
- Pertinence du projet de développement professionnel de l'enseignant ou de l'enseignant-chercheur (séjour pédagogique dans d'autres institutions, programme de formation...).

Quelques chiffres

Evolution du nombre de CPP attribués depuis 2020 :

Evolution du nombre de demandes et des attributions					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Demandés	2	1	4	4	2
Attribués	2	1	4	3	2

Evolution du nombre de semestres attribués					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Demandés	3	2	5	6	3
Attribués	2	1	5	3	2



Aménagements de service des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2025- 2026

Présentation du dispositif

L'accompagnement des enseignants pour des missions de recherche :
L'aménagement de service (Décret n°2000-552 du 16 juin 2000) :

Objectifs :

- Préparation du doctorat
- Passage d'un concours d'Enseignant-Chercheur
- Poursuite de travaux de recherche

Durée :

- 4 ans pour la préparation du doctorat
- 1 an pour la poursuite de travaux de recherche ou pour le passage de concours EC

Attribution :

- Décharge attribuée: entre 128 HTD et 192 HTD sur l'année ou sur un semestre

Bilan depuis 2021

Année (demandes)		Nombre de demandes	Nombre d'aménagements accordés	Nombre d'heures demandées (HETD)	Nombre d'heures accordés (HETD)
2021 2022	Femmes	1	1	192	192
	Hommes	1	1	192	192
	TOTAL	2	2	384	384
2022 2023	Femmes	1	1	192	192
	Hommes	0	0	0	0
	TOTAL	1	1	192	192
2023 2024	Femmes	2	2	384	352
	Hommes	1	1	192	160
	TOTAL	3	3	576	512
2024 2025	Femmes	1	1	192	192
	Hommes	0	0	0	0
	TOTAL	1	1	192	192

**Plafond des aménagements
pour 2025-2026
512h ETD**



Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) – année universitaire 2025-2026

Bilan depuis 2022

		2022-2023					2023-2024					2024-2025				
		Genre		Corps		Total	Genre		Corps		Total	Genre		Corps		Total
		F	H	MCF	PR		F	H	MCF	PR		F	H	MCF	PR	
CNU	Nombre de candidats	1	4	4	1	5	4	12	10	6	16	9	7	13	3	16
	Semestres demandés	2	6	7	1	8	6	17	15	8	23	13	12	19	6	25
	Semestres attribués	0	1	1	0	1	1	4	2	3	5	4	3	6	1	7
	<i>Répartition dans les attributions</i>	0%	100%	100%	0%		20%	80%	40%	60%		57%	43%	86%	14%	
	<i>Semestres attribués / semestres demandés</i>					13%					22%					
Etablissement	Nombre de candidats	4	2	6	0	6	8	12	13	7	20	10	9	16	3	19
	Nombre de semestres demandés	6	3	9	0	9	13	18	21	10	31	14	15	23	6	29
	Nombre de candidats pris en compte*	4	2	6	0	6	6	7	8	5	13	6	7	12	1	13
	Nombre de semestres pris en compte*	6	3	9	0	9	10	10	13	7	20	7	10	15	2	17
	Semestres à attribuer					10					10					10
	Semestres attribués	5	2	7	0	7	6	4	7	3	10	5	5	9	1	10
	<i>Répartition</i>	71%	29%	100%	0%		60%	40%	70%	30%		50%	50%	90%	10%	
<i>Taux de réussite</i>					78%					50%						59%

Il est proposé de fixer à 10 semestres de CRCT, l'enveloppe maximale pouvant être accordée pour 2025-2026.